

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3171

30 octobre 2014

SOMMAIRE

1ST 4Media Import Export S.à r.l.	152169	German Mittelstand Equipment Finance S.A.	152162
Acer S.à r.l.	152163	GPI	152170
ACQ	152169	Immobilière Maison Blanche S.A.	152166
agri.capital Luxembourg S.à r.l.	152167	Invista European RE Delta HoldCo S.à r.l.	152162
Akuo Investment S.C.A. SICAV-SIF II ..	152168	Le Chatelet s.à r.l.	152171
AlgoQuest System S.A.	152168	Luxunion S.A.	152171
A.M.P. S.à r.l.	152167	Magnolia Group Soparfi	152171
Aramis Invest S.A.	152164	Orange India Holdings SARL	152162
Arg Real Estate 1 Properties S.à r.l.	152169	Oscar B Sàrl	152163
Arg Real Estate GP S.à r.l.	152166	Patrimonia Invest	152206
Ariane Properties S.à r.l.	152167	SAR Energy S.à r.l.	152175
Auto-Moto-Ecole Pepe S.à r.l.	152164	Seres S.à r.l.	152163
Balkinvest S.A.	152168	Sillam 1835 S.à r.l.	152172
BCSP V CE Lux VI S.à r.l.	152164	Snow Fall S.à r.l.	152173
Bocci Holding S.à r.l.	152170	STADA Lux S.à r.l.	152163
BVK Infrastructure Debt Fund S.A., SI-CAV-FIS	152169	TB International Finance Company S.à r.l.	152208
CB Property Holdings S.à r.l.	152170	TB International Holdings I S.à r.l.	152182
Clapolu S.à r.l.	152178	Threon Luxembourg Sàrl	152163
Dayco Luxembourg S.à r.l.	152165	Tragus Lux Holdings GP	152192
Dayco USA S.à r.l.	152165	Wealth Invest S.A.	152181
Elysis A.s.b.l.	152208	Xerox Finance (Luxembourg) S.à r.l. ...	152166
Epic Holdco S.à r.l.	152208	Xerox Finance (Luxembourg) S.à r.l. ...	152166
E.P. Véhicules S.A.	152162	X-Star Mining (Luxembourg) Limited ...	152164
Etablissements A. POECKES	152162	Y. S. Vyncke & Cie	152165
Fintour S.A.	152191		
Gamma Holdco (Luxembourg) S.à r.l. ..	152171		

E.P. Véhicules S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 408, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 65.011.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014148724/10.

(140169884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Etablissements A. POECKES, Société Anonyme.

Siège social: L-3786 Tetange, 25, rue Pierre Schiltz.
R.C.S. Luxembourg B 13.651.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Etablissements A. POECKES S.A.

Référence de publication: 2014148728/10.

(140169297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

German Mittelstand Equipment Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 186.954.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 mai 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014148798/11.

(140169512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Invista European RE Delta HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.965.

Les statuts coordonnés au 30 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014148884/11.

(140169302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Orange India Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 132.751.

Ce document rectifie celui annexé au dépôt L130135884 du 05/08/2013.

Les statuts coordonnés au 18 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014149031/12.

(140169624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

STADA Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149038/10.

(140170119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Oscar B Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 75.675,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 114.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149039/10.

(140170116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Seres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 183.046.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014149130/11.

(140169593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Threon Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 89.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014149176/11.

(140169522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Acer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, route de Hellange, Z.I. Am Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 66.076.

EXTRAIT

L'adresse privée de Monsieur Aldo BECCA, associé de la société, est dorénavant à c/o Punt Ota, Via da la Stazium 12/14, 7504 Pontresina (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014149845/12.

(140171736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Aramis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8038 Strassen, 4, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 86.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149865/9.

(140171145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Auto-Moto-Ecole Pepe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 62.449.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149873/9.

(140171814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

X-Star Mining (Luxembourg) Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.953.

Les comptes annuels de la société X-Star Mining (Luxembourg) Limited S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149755/10.

(140170755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

BCSP V CE Lux VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 145.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 185.973.

EXTRAIT

Les mandats de gérants de la Société de M. Philippe Slendzak et de M. William A. Bonn ont pris fin le 23 Septembre 2014. L'associé de la Société a décidé de nommer en qualité de gérants M. Matthew Golden, demeurant au 200 State Street, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, M. Claude Noesen, demeurant au 25, um Séintchen, L-8363 Greisch, Grand-Duché de Luxembourg et Mme Catherine Calvi, demeurant au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 23 Septembre 2014 pour une durée indéterminée, de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

M. Matthew Golden

M. Claude Noesen

Mme Catherine Calvi

M. Jacques Reckinger

M. Teunis Christiaan Akkerman

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Septembre 2014.

Pour la Société

M. Teunis Christiaan Akkerman

Gérant

Référence de publication: 2014149793/26.

(140170263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Dayco USA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.610.

—
EXTRAIT

Monsieur James Craig Orchard a démissionné de ses fonctions de Gérant A de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2014 de sorte que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Edward Rae Steele, Gérant A, et
- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014149799/17.

(140170226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Y. S. Vyncke & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 113.434.

—
Décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Y.S. VYNCKE & Cie tenue au siège social le 26 septembre 2014 à 10.30 heures

Une assemblée Générale extraordinaire s'est tenue en date du 26 septembre 2014 au siège social de la société afin de prendre plusieurs décisions.

Conformément à la loi en vigueur au Luxembourg, certaines décisions doivent être déposées auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Les résolutions à déposer sont les suivantes:

- La société a été mise en liquidation à compter de la date de la présente assemblée.
- Monsieur Johan Landuyt, demeurant au 12 Ter Biestraat, B-8421 De Haan a été nommé liquidateur de la société.

Carine Godfurnon / Johan Landuyt

Secrétaire / Président

Référence de publication: 2014149758/18.

(140170648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Dayco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.430.488,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 67.918.

—
EXTRAIT

Monsieur James Craig Orchard a démissionné de ses fonctions de Gérant A de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2014 de sorte que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Edward R. Steele, Gérant A,
- M. Jacob Mudde, Gérant B,
- M. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Gérant B, et
- Mme Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014149797/19.

(140170257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Xerox Finance (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 70.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Xerox Finance (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014149756/10.

(140170720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Xerox Finance (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 70.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Xerox Finance (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014149757/10.

(140170726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Arg Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.704.

En date du 29 Août 2014, les associés ont pris acte de la démission de Philipp Voswinkel de son poste de gérant A avec effet au 29 Août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014149834/13.

(140171309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Immobilière Maison Blanche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 15, rue Pierre Hentges.
R.C.S. Luxembourg B 34.463.

Auszug aus dem Protokoll der am Dienstag, den sechsten Mai zweitausendvierzehn stattgefundenen Generalversammlung

- Dem gesamten Verwaltungsrat wurde Entlastung erteilt.

Die Verwaltungsratsmitglieder

- a) Herrn Rudi A. Jung
- b) Frau Hélène Lachenmeier
- c) Frau Marie-Josée Lachenmeier

wurden für einen Zeitraum von 6 Jahren wiedergewählt.

- Für die Durchführung aller anfallenden Geschäfte und Transaktionen der Gesellschaft mit Befugnis alleiniger Vertretungsberechtigung wurden wieder zu Administrateur délégué bestellt:

- a) Herrn Rudi A. Jung
- b) Frau Hélène Lachenmeier

Luxemburg, den sechsten Mai zweitausendvierzehn (06.05.2014).

Hélène Lachenmeier / Marie-Josée Lachenmeier / Rudi A. Jung

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014149803/21.

(140170795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

A.M.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix.
R.C.S. Luxembourg B 59.084.

—
Extrait de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2014

L'associé de la société A.M.P. s.à r.l. décide de transférer le siège social de L-1912 Luxembourg 94 rue Grünewald à L-1513 Luxembourg 72 boulevard Prince Félix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Pour la société A.M.P. s.à r.l.

M. ORARD Patrice

Référence de publication: 2014149821/14.

(140171186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Ariane Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 189.761.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 4 septembre 2014

Herald Properties S.à r.l., l'Associé Unique de la société a transféré son siège social du 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Septembre 2014.

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014149839/15.

(140171059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

agri.capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.375,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 140.384.

—
Extrait rectificatif concernant la publication du 24/09/2014

Un extrait référencé sous le numéro L140168541 a été déposé le 24 septembre 2014 en vue de la publication au Mémorial de la démission de Monsieur Anton Maximilian Daubner en tant que gérant B de la société agri.capital Luxembourg S.à r.l.

Cet extrait est rectifié comme suit:

Suite à une lettre datée du 11 septembre 2014, Monsieur Anton Maximilian Daubner, gérant de classe B de la Société, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, décide de mettre fin à son mandat de gérant de ladite Société avec effet en date du 11 septembre 2014. Cette décision n'a pas été actée par l'associé unique de la Société.

Dès lors, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Mr. Clemens HECKER, gérant de classe A1;
- Mme Anne-Catherine GRAVE, gérant de classe A2;
- Mme Antonella GRAZIANO, gérant de classe A2;
- Mr. Jochen PETERSEN, gérant de classe B;
- Mr. Anton Maximilian DAUBNER, gérant de classe B, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014149818/25.

(140171210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

AlgoQuest System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 154.716.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014149828/10.

(140171080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Akuo Investment S.C.A. SICAV-SIF II, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 182.122.

I. Par résolutions prises en date du 29 août 2014, l'associé gérant commandité a décidé de transférer le siège social de la Société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 26 juin 2014.

II. Le siège social de l'associé gérant commandité, AIM Luxembourg S.A., a changé et se trouve désormais au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 26 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149826/15.

(140171479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Balkinvest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 56.239.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Bertrange en date du 8 mai 2014 à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et des sociétés CRITERIA SARL et PROCEDIA SARL établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2020.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-LONDON NW1 1JD, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2020.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Bertrange en date du 8 mai 2014

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, conformément à l'Article 12 des Statuts de la Société.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommé en tant que président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 10 des Statuts de la Société.

En sa qualité de président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 8 mai 2014.

Pour BALKINVEST S.A.

Référence de publication: 2014149889/29.

(140171015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

1ST 4Media Import Export S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 134, route de Belvaux.
R.C.S. Luxembourg B 133.937.

Le Bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014149765/10.

(140170528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Arg Real Estate 1 Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 416.900,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.474.

En date du 29 Août 2014, les associés ont pris acte de la démission de Philipp Voswinkel de son poste de gérant A avec effet au 29 Août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014149835/13.

(140171317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

ACQ, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 177.376.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Aktionärsversammlung vom 18. August 2014

Die Aktionärsversammlung hat beschlossen, die Bestellung im Wege der Kooptierung von Herrn Gaston Mainz berufsansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg als Mitglied des Verwaltungsrates zu genehmigen und sein Mandat bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2018 zu verlängern.

Die Aktionärsversammlung hat ferner beschlossen, den zugelassenen Wirtschaftsprüfer, PriceWaterhouseCoopers, Société Coopérative, mit Sitz in 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg. (RCS Luxembourg B.65.477) als geprüften Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises agréé) bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015 zu beauftragen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149846/15.

(140171683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

BVK Infrastructure Debt Fund S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 176.812.

Ab dem 22. September 2014 sind Herr Stefan Rockel und Herr Marc-Oliver Scharwath als Mitglieder des Verwaltungsrates beruflich unter folgender Adresse ansässig:

15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 29. September 2014.

Für die BVK Infrastructure Debt Fund S.A., SICAV-FIS

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Alain Nati / Saskia Sander

Référence de publication: 2014149901/16.

(140171325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Bocci Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.163.

Les comptes annuels de la société Bocci Holding S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149885/10.

(140171492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

GPI, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 81.941.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 10 juillet 2014, les administrateurs ont décidé de révoquer Francis Mosbeux, avec adresse au 19, rue Chawresse, 4130 Esneux, Belgique de son mandat de délégué à la gestion journalière, avec effet au 1^{er} juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150088/12.

(140171035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

CB Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 183.520.

EXTRAIT

By a decision taken on 26 September 2014, the shareholders of the Company:

1. Decided to appoint Ms. Emilie Morel, born in Saint-Dié, France, on 31 January 1982, professionally residing at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited duration.

2. Noted that, as a result of the above decision, the board of managers of the Company is from now on composed as follows:

- Julie K. Braun, manager,
- Emilie Morel, manager,
- Pedro Fernandes das Neves, manager,
- Maqboolali Mohamed, manager.

Suit la version française du texte qui précède:

Par décision prise en date du 26 septembre 2014 les actionnaires de la Société ont:

1. Décidé de nommer Madame Emilie Morel, née à Saint-Dié, France, le 31 janvier 1982, domicilié professionnellement à 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Noté que, suite aux décisions qui précèdent, le conseil de gérance de la Société se compose dès à présent comme suit:

- Julie K. Braun, gérant,
- Emilie Morel, gérant,
- Pedro Fernandes das Neves, gérant,
- Maqboolali Mohamed, gérant.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014149939/32.

(140171061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Magnolia Group Soparfi, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.788.

Par la présente je résilie le contrat domiciliation, 2a, place de Paris, L-2314 Luxembourg avec votre société avec effet au 31 août 2014.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Me Romain LUTGEN.

Référence de publication: 2014150212/9.

(140171049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Gamma Holdco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GAMMA HOLDCO (LUXEMBOURG) SARL

Référence de publication: 2014150074/10.

(140171731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Le Chatelet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 2, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.333.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014150180/12.

(140171149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Luxunion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 4.906.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale des actionnaires du 1^{er} septembre 2014 que

- les mandats d'administrateur de Mesdames Claudie STEIN-LAMBERT et Christiane WORRÉ-LAMBERT, Messieurs Dominique LAVAL et François TESCH, ainsi que de la Laval Holding Société Civile ont été reconduits pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2017 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2016/2017;
- Monsieur Owen TESCH, demeurant à L-1899 Kockelscheuer, 45, route de Bettembourg, a été nommé nouvel administrateur de catégorie C pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2017 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2016/2017;
- Monsieur Guy SCHOSSELER a été reconduit comme commissaire pour la durée d'un an, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de 2015 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2014/2015.

Suivant décision du Conseil d'administration du 1^{er} septembre 2014, Madame Christiane WORRÉ-LAMBERT a été nommée Présidente du Conseil pour la durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2014. Madame WORRÉ-LAMBERT succède de la sorte au Président sortant Monsieur Dominique LAVAL et assumera la présidence jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de 2015 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2014/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXUNION S.A.

Référence de publication: 2014150194/23.

(140171583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Sillam 1835 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 188.754.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of September.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mr. Henri José SILLAM, manager, born in Vienna, Austria, on 20 March 1971, residing at L-1453 Luxembourg, 10-12, route d'Echternach.

The appearing party declares being the sole shareholder of the société à responsabilité limitée Sillam 1835 S.à.r.l. («Company»), established by a deed of the undersigned notary on 10 July 2014, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations and having its registered office at L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach, registered with the Luxdembourg Trade and Companies' Register under number B 188 754,

The appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides with immediate effect to transfer the registered office from L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach, Municipality of Luxembourg, to L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg, Municipality of Walferdange.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation by replacing the two first paragraphs by the paragraphs as follow:

“The Company will have its registered office in the City of Walferdange.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Walferdange by a resolution of the Manager(s).”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, this notarial deed is drawn up, in the office of the undersigned notary, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le dixième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

Monsieur Henri José Sillam, gérant, né à Vienne, Autriche, le 20 mars 1971, demeurant à L-1453 Luxembourg, 10-12, route d'Echternach.

Le comparant a déclaré être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée SILLAM 1835 S.à.r.l. (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2014, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations et ayant son siège social à L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188 754.

Le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide avec effet immédiat de transférer le siège social de L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach à L-7241 Walferdange, 204, route de Luxembourg.

Deuxième résolution

Par conséquent l'Associé unique décide de modifier les statuts de la Société et de remplacer les deux premiers paragraphes de l'article 2 des statuts par les paragraphes suivants:

«Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Walferdange.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Commune de Walferdange par une décision du(es) Gérant(s).»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués environ à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte français prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Sillam, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42381. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144450/72.

(140164391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Snow Fall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 52.375,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 181.387.

In the year two thousand fourteen, on the fourteenth day of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of Snow Fall S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, Côte D'Eich, L-1450 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.387. The Company was incorporated on October 11th, 2013 pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial C) on December 18, 2013 under number 3217.

The Meeting is chaired by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address at Luxembourg (the Chairman),

The Chairman appoints as secretary and the Meeting appoints as scrutineer, Mrs Lucie Ribeiro, private employee, with professional address at Luxembourg (the Bureau).

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I. The agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Conversion of subscribed share capital from Euro to PLN;
2. Decision to amend article 5 of the Company.
3. There has been established an attendance list, showing the shareholder present or represented and the number of its parts, which, after being signed by the shareholder or its proxy, by the bureau of the meeting and the undersigned notary, will be registered with this deed.
4. The proxies given by the represented shareholders after having been initialed "ne varietur" by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.
5. It appears from the attendance list that all the parts are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.
6. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

152174

First Resolution:

The meeting decides to convert the currency of the subscribed share capital denominated in EUR in PLN at the exchange rate of EUR 1 for PLN 4.2 resulting in the amount of fifty-two thousand three hundred seventy-five (PLN 52,375,-) for the subscribed share capital.

The meeting further resolves to exchange the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) shares by fifty-two thousand three hundred seventy-five (52,375) shares with a nominal value of one polish Zloty (PLN 1) each.

Second Resolution:

A consequence, the meeting resolves to amend Article 5 (first paragraph) of the Articles of Incorporation as follows:

“ **Art. 5.** The Company’s subscribed share capital is fixed at fifty two thousand three hundred seventy-five polish Zloty (PLN 52.375) represented by fifty two thousand three hundred seventy-five shares ("52.375 parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one polish Zloty (PLN 1) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles”.

Expenses:

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as result of this document at EUR 1,200.-.

Declaration:

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le quatorze août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Est-tenu

l’Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (l’AGE) de Snow Fall S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, Côte D’Eich, L-1450 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Société luxembourgeois sous le numéro B 181.387. La société a été constituée le 11 Octobre 2013 suivant l’acte de constitution par devant Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg and publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) du 18 Décembre 2013 sous le numéro 3217.

L’AGE est présidée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président),

Le Président nomme comme secrétaire et l’Assemblée choisit comme scrutateur Madame Lucie Ribeiro, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, (le Bureau).

Le Bureau ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I. L’ordre du jour de la réunion est le suivant:

Agenda

1. Conversion du capital social d’EUR à PLN;

2. Décision de modifier l’article 5 des statuts.

Il a été établi une liste de présence montrant les associés présents ou représentés et le nombre de parts, qui, après avoir été signé par l’associé ou son mandataire, par le bureau de l’assemblée et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte.

Les procurations données par les associés représentés après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du Bureau de l’assemblée et le notaire soussigné resteront annexées de la même manière à ces minutes.

Il ressort de la liste de présence que toutes les parties sont présentes ou représentées à la réunion. L’assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l’ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant la réunion.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l’unanimité:

First Resolution:

L’AGE décide de convertir la devise du capital souscrit libellée en euros en PLN au taux de change de 1 euro pour 4,2 PLN résultant en un montant de cinquante-deux mille trois cents septante-cinq (PLN 52 375, -) pour le capital souscrit capital.

L'AGE décide en outre d'échanger les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes contre cinquante-deux mille trois cents soixante-quinze ("52.375 parts sociales") ayant une valeur nominale d'un Zloty (PLN 1) chacune.

Second Resolution:

En conséquence, l'AGE décide de modifier l'article 5 (premier alinéa) des statuts comme suit:

“ **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à cinquante-deux mille trois cents septante-cinq Zloty (PLN 52.375) représenté par cinquante-deux mille trois cents septante-cinq ("52.375 parts sociales") (ci-après, les "Actions"), ayant une valeur nominale d'un Zloty (PLN 1) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi et les statuts”.

Frais:

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes à la charge de la société sont évalués à EUR 1.200.-.

Déclaration:

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER, L. RIBEIRO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2014. Relation: LAC/2014/39413. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144453/110.

(140163754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

SAR Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.519.

In the year two thousand and fourteen on the thirty-first of July.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1) Mr Stephen Weatherhead, born on April 12, 1974 in Coburg, Australia, with domicile at 2 Mansfield House, Manor Fields, London, SW15 3NQ;

2) Mr Michele Cortese, born on July 25, 1969 in Caltanissetta, Italy, with domicile at Flat A/B, 59 Earls Court Square, London, SW 9DG, United Kingdom, (the "Shareholders");

both duly represented by Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, here after referred to as "the principal", by virtue of two proxies given under private seal in London on 30th July 2014.

The proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

I. That the company SAR Energy S.à r.l. (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 153.519, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on 3 June 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1409 of 9 July 2010. The Articles of Association of said Company have not been amended since.

II. That the subscribed capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (EUR 25) each, fully paid up.

III. The Shareholders are represented by proxies so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Shareholders so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

V. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. To grant discharge to the board of managers of the Company;
3. To appoint the liquidator;
4. To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator;
5. To appoint the auditor of the liquidation;
6. Miscellaneous.

VI. The Shareholders, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Shareholders resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect

Second resolution

The Shareholders resolved grant discharge to the current managers of the Company, for the due performance of their duties as such, up to this date.

Third resolution

The Shareholder resolved to appoint FIDEOM LUXEMBOURG TRUST, a “société à responsabilité limitée”, established and having its registered office at 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Luxembourg, registered in the “Registre de Commerce et des Sociétés” in Luxembourg, section B number 161.475, as liquidator.

Fourth resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation shall be validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to appoint FIDIAC s.à.r.l., a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 11, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Luxembourg, registered in the “Registre de Commerce et des Sociétés” in Luxembourg, section B number 149.915 as special auditor to the liquidation in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915, on commercial companies, in order to examine the liquidation accounts and the liquidation report and to report thereon to the meeting of the shareholders and resolved to approve the auditor’s remuneration as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a french version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente un juillet.

Par devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Ont comparu:

1) Mr Stephen Weatherhead, born on April 12, 1974 in Coburg, Australia, avec siège social au 2, Mansfield House, Manor Fields, Londres SW15 3NQ;

2) Mr Michele Cortese, born on July 25, 1969 in Caltanissetta, Italy, avec siège social au Flat A/B, 59 Earls Court Square, SW5 9DG, Londres, Royaume-Uni,

ici représentées par Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de procurations ne varietur sous seing privé donnée à Londres, le 30 juillet 2014.

Les prédites procurations, signées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont déclaré et requis le notaire d'acter:

I. Que la société SAR Energy S.à r.l. (la «Société»), SAR Energy S. à r.l., une la société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.519, ayant son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (les «Associés»), constituée suivant acte reçu du notaire Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 3 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1409 du 9 juillet 2010. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Que le capital social souscrit de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) divisés en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25) chacune, chaque part sociale ayant été intégralement libérée.

III. Que les mandants, étant, depuis le jour de la constitution, les Associés de la Société «SAR Energy S.à r.l.», ont décidé de procéder à la dissolution de ladite Société.

IV. Que l'ordre du jour pour la délibération est:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;
2. Décharge aux gérants pour l'exercice de leurs fonctions;
3. Nomination du liquidateur;
4. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;
5. Nomination du commissaire à la liquidation;
6. Miscellaneous

Première résolution

Les Associés ont décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de donner décharge aux gérants pour l'exécution de leurs fonctions au sein du conseil de gestion de la Société jusqu'à présent.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de nommer FIDEOM LUXEMBOURG TRUST, une société à responsabilité limitée, constituée et ayant son siège sociale au 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 161.475, comme liquidateur.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation sera valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de nommer FIDIAC s.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et ayant son siège social au 11, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 149.915, en tant que commissaire à la liquidation comme prévu à l'article 151 de la Loi du 10 août 1915.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en case de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite en interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 août 2014. Relation: LAC/2014/37507. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145147/160.

(140164969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Clapolu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8611 Platen, 3, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 190.250.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le douzième jour de septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude GANSEN, infirmier, né à Luxembourg, le 18 janvier 1961, demeurant à L-8611 Platen, 3, rue du Pont;

2.- Monsieur Paul GANSEN, fonctionnaire de l'Etat, né à Luxembourg, le 13 juin 1965, demeurant à L-8835 Folschette, 8, rue de Bettborn.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'achat et la vente de boissons alcooliques et/ou non-alcooliques en gros et en détail ainsi que l'import et l'export de toutes sortes de boissons ainsi que l'import et l'export de tous les articles de cette branche.

Elle a en outre pour objet l'exploitation d'un dépôt de boissons alcoolisées et non-alcoolisées avec commerce des articles de la branche.

La Société a encore pour objet le commerce en général, et en particulier l'achat et la vente de vêtements et autres gadgets avec commerce des articles de la branche.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «CLAPOLU S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune du Preizerdaul.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 12.480,-) divisé en cent vingt (120) parts sociales de cent quatre euros (EUR 104,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire les cent (120) parts sociales comme suit:

- Monsieur Claude GANSEN, pré-qualifié, soixante parts sociales	60 parts
- Monsieur Paul GANSEN, pré-qualifié, soixante parts sociales	60 parts
TOTAL: cent vingt parts sociales	120 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 12.480,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a.- Monsieur Claude GANSEN, infirmier, né à Luxembourg, le 18 janvier 1961, demeurant à L-8611 Platen, 3, rue du Pont;
 - b.- Monsieur Paul GANSEN, fonctionnaire de l'Etat, né à Luxembourg, le 13 juin 1965, demeurant à L-8835 Folschette, 8, rue de Bettborn.
- 3.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L- 8611 Platen, 3, rue du Pont.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la (les) partie(s) comparante(s) au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle(s)-ci doit(doivent) être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par la (les) partie(s) comparante(s).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. GANSEN, P. GANSEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 15 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11478. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145415/168.

(140165637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Wealth Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5560 Remich, 14, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 98.924.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 4 juillet 2013

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat la société MGI FISOGEST S.à r.l., société ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, Avenue Pasteur, et immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.114 aux fonctions de commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2014149749/13.

(140170802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

TB International Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.219.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of September.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

IT APPEARED

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46.448,

here represented by Ms Julie INDENKLEEF, private employee, residing professionally in Diekirch, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "TB International Holdings I S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To hold, develop, manage, promote, transfer, sell, acquire, license, subcontract and/or assign in any way, all or part of intellectual property rights of any nature to any company associated in any way with the Company or third party for such consideration as the Company may think fit;

(8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities

of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01.-) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two (2) managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two (2) managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 December and closes on 30 November.

Art. 18. Each year, as of 30 November, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds mentioned in Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 30th day of November 2015.

Subscription and payment

The two million (2,000,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1.100,-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46448,

ici représentée par Madame Julie INDENKLEEF, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La Société aura la dénomination «TB International Holdings I S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- 3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- 4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société ou personne physique appartenant au même groupe de sociétés que celui de la Société (les «Sociétés Affiliées»), ou à tout gérant/administrateur des Sociétés Affiliées, tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers des Sociétés Affiliées);
- 6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;
- 7) De détenir, développer, gérer, promouvoir, transférer vendre, licencier, sous-traiter et / ou céder de quelque manière que ce soit, tout ou partie de droits de propriété intellectuelle de toute nature à toute société associée d'une quelconque façon à la Société ou à tout tiers pour toute contrepartie que la Société jugera utile; et
- 8) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par le moyen d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soit ou non un établissement permanent) tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou sociaux sont intervenus ou sont imminents qui pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec la facilité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le conseil de gérance, ou le gérant unique (le cas échéant) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. La vie de la Société ne prend pas fin par décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne sont pas autorisés, en toutes circonstances, d'exiger l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux états financiers et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital social - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars américains (USD 20.000.-), représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un cent de Dollar américain (USD 0,01.-) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par le biais d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à son actionnariat.

Art. 10. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés sans l'approbation de tous les associés de la Société.

En outre, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales s'appliquent.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée représenté par leur parts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et son/sa/leur rémunération est fixée par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des suffrages exprimés, ou de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par une résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut/peuvent, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) relèvent de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Dans les rapports avec les tiers, le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet de la Société, pourvu que les termes de ces Statuts aient été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), peut de temps à autre sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (si tel est le cas) de son/ses mandataire(s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux (2) gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux (2) gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'une assemblée générale des associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmise par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé pourra voter par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans un tel cas, une assemblée générale se réunit au moins une fois par an au Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. D'autres assemblées générales des associés pourront se tenir dans le Grand-Duché de Luxembourg à tout moment indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont faites conformément à la loi et doivent être envoyées à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation doit être envoyée au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

Tout associé pourra agir à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication une autre personne qui n'est pas nécessairement associé.

Chaque associé peut participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée ou à la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des suffrages exprimés, quelle que soit la part du capital représentée.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une assemblée générale extraordinaire à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

L'associé unique exerce seul les pouvoirs qui lui sont conférés à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être enregistrés dans un procès-établi par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre.

Art. 18. Chaque année, au 30 novembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra un inventaire des avoirs de la Société indiquant les valeurs des actifs et des passifs, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et les dettes du/des gérant(s), du ou des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) et associé(s) envers la Société.

Dans le même temps le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Chaque associé peut prendre connaissance au siège social, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), cette inspection ne sera autorisée seulement pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut/peuvent être ou ne pas être associé(s).

Chaque commissaire sera nommé pour un mandat se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A la fin de cette période et de chaque période ultérieure, le(s) commissaire(s) peut/peuvent être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle portant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 Décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, telle que modifiée, sont remplies, la Société aura ses comptes annuels vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) parmi la liste de l'autorité de régulation financière luxembourgeoise, la Commission de surveillance du secteur financier.

Nonobstant les seuils mentionnés ci-dessus, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide(nt) des termes et conditions de son/leur mandat.

Dividendes - Réserves

Art. 21. Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale s'élève au dixième du capital social, tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre, mais redeviendra obligatoire si la réserve légale tombe en-dessous de ce dixième.

L'assemblée générale des associés à la majorité fixée par la loi ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que le bénéfice sera distribué à l'associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient/détiennent, sous forme de dividendes ou être reportés ou affectés à une réserve extraordinaire

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société, ou de l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance, décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice en cours, sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établies conformément à la Loi ou les Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec le consentement de la majorité des associés détenant trois-quarts du capital social doit nommer un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du/des liquidateur(s) et leur rémunération.

Lorsque la liquidation de la Société est clôturée, le boni de liquidation de la Société sera attribué aux associés proportionnellement à la part qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour laquelle aucune disposition spécifique n'est faite dans les Statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 30 novembre 2015.

Souscription et libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit deux millions (2,000,000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille dollars (USD 20,000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: J. INDENKLEEF, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11447. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145180/528.

(140165115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Fintour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150051/9.

(140171517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Tragus Lux Holdings GP, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 190.189.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of September.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. York Global Finance Offshore BDH (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.769 and having a share capital of EUR 60,000,

here represented by Peggy Simon, private employee, whose professional address is at Echternach, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. ESCF Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.109 and having a share capital of EUR 12,500,

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

3. Apollo Franklin Partnership L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware (United States of America) and having its registered office at C/O Corporation Service, Company 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States of America 19808 acting by its general partner Apollo Franklin Advisors (APODC) L.P. a limited partnership incorporated under the laws of Delaware (United States of America) and having its registered office at C/O Corporation Service, Company 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States of America 19808,

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Tragus Lux Holdings GP" (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may acquire any unlimited liability shares in any partnership or any other entity and act as the general partner or manager of such entity.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty thousand British Pounds (GBP 30,000.-), represented by three million (3,000,000) shares in registered form, having no par value.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

- (i) increase the current share capital once or more up to ten million British Pounds (GBP 10,000,000.-), by the issue of one billion (1,000,000,000.-) new shares, having the same rights as the existing shares;
- (ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and
- (iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A share transfer shall be carried out, subject to Article 6.6, by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

- (i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
- (ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted, subject to Article

6.6, by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. Any transfer of shares shall be subject to (i) any transfer restrictions included in any securityholders agreement that may be entered into from time to time, between among others, the Company and all of its shareholders (Securityholders Agreement), and (ii) the notification of compliance with such restrictions by the transferor to the transferee and the Company.

6.7. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Management.

7.1. General The Company shall be managed by a board which shall consist of a minimum of three (3) directors and a maximum of fifteen (15) directors, being up to seven (7) type I directors (the Type I Directors) and up to eight (8) type II directors (the Type II Directors and together with the Type I Directors, the Directors), each of whom shall be appointed from time to time by the General Meeting in accordance with the Law and this Article 7 (the Board). The Directors may be appointed, suspended, dismissed or replaced at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting. The Directors need not be Shareholders.

7.2. Composition of the Board

- (i) The Board is comprised as follows

(a) up to three (3) Type I Directors and up to three (3) Type II Directors who may be appointed from a list of nominees drawn-up by the First Material Shareholder;

(b) one (1) Type I Director and one (1) Type II Director who may be appointed from a list of nominees drawn-up by the Second Material Shareholder;

(c) one (1) Type I Director and one (1) Type II Director who may be appointed from a list of nominees drawn-up by the Third Material Shareholder;

(d) one (1) Type I Director who shall be the then serving Chief Executive Officer of the Tragus Group (applicable only if the First Material Shareholder has made nominations for appointment);

(e) one (1) Type I Director who shall be the then serving Chief Financial Officer of the Tragus Group (applicable only if the First Material Shareholder has made nominations for appointment);

(f) up to three (3) Type II Directors may be appointed from a list of nominees drawn-up by a Luxembourg service provider providing administration, domiciliation and directorship services.

Capitalised terms used above shall have the following meaning:

First Material Shareholder means at the applicable date, any Shareholder, (holding at least ten percent (10%) of the issued share capital), for the purposes of this definition treating the holders of all classes of shares as one class, who holds, together with its affiliates, the greatest number of shares in the Company;

Second Material Shareholder means at the applicable date, any shareholder, (holding at least ten percent (10%) of the issued share capital), for the purposes of this definition treating the holders of all classes of shares as one class, and excluding from the calculation any shares held by the First Material Shareholder, who holds, together with its affiliates, the greatest number of shares in the Company;

Third Material Shareholder means at the applicable date, any shareholder, (holding at least ten percent (10%) of the issued share capital), for the purposes of this definition treating the holders of all classes of shares as one class, and excluding from the calculation any shares held by the First Material Shareholder and Second Material Shareholder, who holds, together with its affiliates, the greatest number of shares in the Company;

The First Material Shareholder, the Second Material Shareholder and the Third Material Shareholder being together referred to as the Material Shareholders and each a Material Shareholder.

(ii) In the event that a Material Shareholder does not exercise its right to nominate Board members as indicated in 7.2 (i) above, the existing Board members may nominate (as required) any person proposed by the current administration and domiciliation agent to act as a director.

(iii) In the event that any Material Shareholder ceases to be a Material Shareholder, then such nomination rights shall thereafter be exercised by the General Meeting.

(iv) The General Meeting shall procure that the Board is composed of a majority of Type II Directors who shall maintain their residence at all times in Luxembourg.

(v) The General Meeting appoints the Directors in accordance with article

7.2 (i) and determines their number, remuneration and term of office. Directors cannot be appointed for a term of office exceeding six (6) years. Directors are eligible for reappointment at the expiry of their term of office.

(vi) If the office of a Director becomes vacant, the other Directors, acting by a simple majority, shall fill the vacancy on a provisional basis from a list drawn-up by a Luxembourg service provider providing directorship services, until such Director is confirmed or a new Director is appointed at the next General Meeting according to the nomination procedure set out in this article 7.

(vii) Any Director may resign at any time. Save as otherwise agreed by the resigning Director and the remaining Directors, such resignation shall be made in writing and shall take effect at the time specified therein, or if no time is specified, at the time of receipt of such written notice by the remaining Directors. The acceptance of a resignation shall not be necessary to make it effective, unless expressly so provided in the resignation.

7.3. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one (1) or more agents for specific matters. The Board may also establish, and delegate specific powers to, one (1) or more committees of the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one (1) or more Directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one (1) or more Directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those Director(s) in connection with such delegation during the relevant financial year.

7.4. Procedure

(i) The chairman of the Board (the Chairman) shall be appointed by the Board among the Type I Directors. Notwithstanding the foregoing, with respect to any meeting of the Board that is not attended by the Chairman, the Board

may appoint another Director to serve as 'chairman pro tempore' of such meeting of the Board. The Board may choose to appoint a secretary (the Secretary). The Secretary need not be a Director and will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings. The Chairman will remain Chairman of the Board after the term of his mandate as Director if his mandate as Director is renewed by the General Meeting.

(ii) The Board shall meet at the request of the Chairman, or any two (2) Directors jointly, at the date, time and place indicated in the notice, which shall be in the Grand Duchy of Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to Directors at least three (3) Business Days in advance of the date scheduled for such meeting; provided that if in the opinion of the Chairman the interests of the Company would be reasonably likely to be adversely affected if the business to be transacted at such meeting were not dealt with as a matter of urgency, advance notice of twenty four (24) hours may be given; provided further that such notice period may be further limited with the unanimous consent of the Directors. Notice shall be made by mail, facsimile or e-mail and shall contain, inter alia, the place, date and time of the meeting and an agenda specifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with all relevant agreements to be approved (or summaries of the material terms thereof) to the extent then available. Matters not on the agenda, or business conducted in relation to those matters, may not be raised at a board meeting unless all the Directors agree in writing. Notice may be waived by any Director (with respect to himself) by consent in writing or by such Director's attendance at such meeting. Notice will not be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

(iv) Unless otherwise specified in these Articles, all resolutions taken at a meeting of the Board shall be adopted in a meeting (the First Meeting) where a majority of the votes of the Board are present or represented and a majority of the Type I Directors are present or represented. If within thirty (30) minutes following the time appointed for the First Meeting a quorum is not present, or if during the First Meeting a quorum ceases to be present, the First Meeting shall be adjourned to the same day in the next week (or if that is not a Business Day to the next Business Day) at the same time and place (the Second Meeting), and written notice of the same shall be circulated by or on behalf of the Chairman to the other Directors by e-mail or facsimile within twenty four (24) hours of the adjournment. The quorum at such Second Meeting shall be a majority of Type I Directors present or represented. Such Second Meeting shall not validly resolve on any matter which was not identified on the agenda of the First Meeting in the original notice circulated to Directors. If, at the Second Meeting, the required quorum is not present within thirty (30) minutes following the time appointed for the Second Meeting, or if during the Second Meeting a quorum ceases to be present, the Second Meeting shall be adjourned again to the date which is two (2) Business Days thereafter at the same time and place (the Third Meeting), and notice of the same shall be circulated by or on behalf of the Chairman to the other Directors by e-mail or facsimile promptly following such adjournment. The quorum at such Third Meeting shall be any two (2) Type I Directors present or represented and such Third Meeting shall not validly resolve on any matter which was not identified on the agenda of the First Meeting in the original notice circulated to Directors.

(v) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting.

(vi) A Director may grant to another Director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other on the condition that at least one half of all participating Directors either attend the meeting in person in Luxembourg, or participate using communication equipment physically located in Luxembourg. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the Directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.5. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors where no Type I and Type II directors have been appointed; and where Type I and Type II directors have been appointed, by the joint signature of any Type I director and any Type II director.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 9. General meetings of shareholders.

9.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a General Meeting. The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

(iii) Except as may be otherwise required by applicable law, or as otherwise set out in any Securityholders Agreement entered into from time to time, all shares vote together and each holder of shares may cast its vote in the manner it chooses.

9.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by (i) a Material Shareholder, (ii) the Board, (iii) the statutory auditor(s), (iv) following a request from shareholders representing at least one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may, if so offered by the Company, participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Unless otherwise provided under these Articles or by applicable Law, all resolutions of the Shareholders shall be adopted in a General Meeting (the First Shareholder Meeting) where fifty percent (50%) or more of the Shares are present or represented. If within thirty (30) minutes following the time appointed for the First Shareholder Meeting a quorum is not present, or if during the First Shareholder Meeting a quorum ceases to be present, the First Shareholder Meeting shall be adjourned to the day which occurs no earlier than five (5) Business Days following the originally scheduled date of the First Shareholder Meeting (or if that is not a Business Day to the next Business Day thereafter) at the same time and place (the Second Shareholder Meeting), and a written notice of the same shall be circulated by or on behalf of the Chairman to the Shareholders entitled to notice of the First Shareholder Meeting within twenty four (24) hours of the adjournment. The quorum at such Second Shareholder Meeting shall exist where twenty-five percent (25%) or more of the Shares are present or represented and such Second Shareholder Meeting shall not validly resolve on any matter which was not identified on the agenda of the First Shareholder Meeting in the original notice circulated to the relevant Shareholders. If, within thirty (30) minutes following the time appointed for the Second Shareholder Meeting, a quorum is not present, or if during the Second Shareholder Meeting a quorum ceases to be present, the Second Shareholder Meeting shall be adjourned to the day which occurs no earlier than ten (10) Business Days following the originally scheduled date of the First Shareholder Meeting (or if that is not a Business Day to the next Business Day thereafter) at the same time and place (the Third Shareholder Meeting), and a written notice of the same shall be circulated by or on behalf of the Chairman to the Shareholders entitled to notice of the original General Meeting within twenty four (24) hours of the adjournment. At the Third Shareholder Meeting, the Shareholders present or represented at any given time during such Meeting shall form a quorum and such Third Shareholder Meeting shall not validly resolve on any matter which was not identified on the agenda of the First Shareholder Meeting in the original notice circulated to the relevant Shareholders.

(ix) Save as otherwise provided for by these Articles, or where the terms of any Securityholders Agreement provides for a higher threshold by agreement, resolutions at a validly convened General Meeting shall be approved by a simple majority of the votes cast at such General Meeting.

(x) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(xi) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 10. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 11. Financial year and approval of annual accounts.

11.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

11.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditors to the Company.

11.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditors shall then prepare a report setting out their proposals.

11.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 16h00 CET. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 12. Auditors.

12.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

12.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

12.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires)/external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

13.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

14.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

15.1 Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

15.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any Securityholders Agreement entered into from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December 2014.

Subscription and payment

York Global Finance Offshore BDH (Luxembourg) S.à r.l., represented as stated above, subscribes for one million (1,000,000) shares in registered form, having no par value, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of ten thousand British Pounds (GBP 10,000).

ESCF Investment S.à r.l., represented as stated above, subscribes for one million (1,000,000) shares in registered form, having no par value, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of ten thousand British Pounds (GBP 10,000).

Apollo Franklin Partnership L.P., represented as stated above, subscribes for one million (1,000,000) shares in registered form, having no par value, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of ten thousand British Pounds (GBP 10,000).

The amount of thirty thousand British Pounds (GBP 30,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as type I directors of the Company for a period ending at the first annual general meeting of the Company:

- Mrs. Nathalie Chevalier, company manager, born on 2 March 1977 in Kapellen, Belgium, having its professional address at 46A av. J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Mrs. Stephanie Schut, company manager, born on 24 November 1975 in Metz, France, having its professional address at 46A av. J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. The following is appointed as type II director of the Company for a period ending at the first annual general meeting of the Company:

- Mr. Fabrice Rota, company manager, born on 19 February 1975 in Mont-Saint-Martin, France, having its professional address at 46A av. J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, is appointed as statutory auditor (commisaire) of the Company for a period ending at the first annual general meeting.

4. The registered office of the Company is located at 46A, av. J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF this deed is drawn up in Echternach, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dixième jour de septembre,

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. York Global Finance Offshore BDH (Luxembourg)^o S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.769 et disposant d'un capital social s'élevant à EUR 60.000,

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. ESCF Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.109 et disposant d'un capital social s'élevant à EUR 12.500,

ici représentée par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

3. Apollo Franklin Partnership L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), et dont le siège social se situe à C/O Corporation Service, Company 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique 19808 agissant au travers de son associé commandité Apollo Franklin Advisors (APODC) L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), et dont le siège social se situe à C/O Corporation Service, Company 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique 19808,

ici représentée par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Tragus Lux Holdings GP» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et des personnes situées à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, des titres de dettes assortis avec des sûretés (debenture), certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut acquérir toute action de commandité dans toute société en commandite (partnership) ou toute autre entité et agir en tant qu'actionnaire commandité ou en tant que gérant de ladite entité.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'obligations et de titres de dettes ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente mille livres sterling (GBP 30.000,-), représenté par trois millions (3.000.000) d'actions sous forme nominative, sans valeur nominale.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de la publication du présent acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs occasions, à hauteur de dix millions de livres sterling (GBP 10.000.000,-), par l'émission d'un milliard (1.000.000.000,-) de nouvelles actions ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action s'opère, sous réserve de l'article 6.6, par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté, sous réserve de l'article 6.6, par la Société comme preuve d'un transfert d'action.

6.6. Toute cession d'actions est soumise à: (i) toute restriction de cession contenue dans toute convention de porteurs de titres qui peut être conclue le cas échéant, entre, notamment la Société et tous de ses actionnaires (Convention de Porteurs de Titres), et (ii) la notification du respect desdites restrictions par le cédant au cessionnaire et à la Société.

6.7. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Administration - Représentation

Art. 7. Administration.

7.1. Généralité

La Société est administrée par un conseil qui se compose d'au minimum de trois (3) administrateurs et d'un maximum de quinze (15) administrateurs, dont au plus sept (7) administrateurs de Type I (les Administrateurs de Type I) et au plus huit (8) administrateurs de Type II (les Administrateurs de Type II et avec les Administrateurs de Type I, les Administrateurs), chacun desquels étant nommé le cas échéant par l'Assemblée Générale conformément à la Loi et au présent Article 7 (le Conseil). Les Administrateurs sont nommés, suspendus, révoqués ou remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Assemblée Générale. Les Administrateurs ne sont pas nécessairement des Actionnaires.

7.2. Composition du Conseil

(i) La composition du Conseil est la suivante

(a) jusqu'à trois (3) Administrateurs de Type I et jusqu'à trois (3) Administrateurs de Type II qui sont nommés à partir d'une liste de candidats établie par le Premier Actionnaire Important;

(b) un (1) Administrateur de Type I et un (1) Administrateur de Type II qui sont nommés à partir d'une liste de candidats établie par Second Actionnaire Important;

(c) un (1) Administrateur de Type I et un (1) Administrateur de Type II qui sont nommés à partir d'une liste de candidats établie par le Troisième Actionnaire Important;

(d) un (1) Administrateur de Type I qui est le Président Directeur Général de Tragus Group en exercice à cette époque (applicable uniquement si le Premier Actionnaire Important a soumis des candidatures pour nomination);

(e) un (1) Administrateur de Type I, qui est le Directeur Financier de Tragus Group en exercice à cette époque (applicable uniquement si le Premier Actionnaire Important a soumis des candidatures pour nomination);

(f) jusqu'à trois (3) Administrateurs de Type II peuvent être nommés à partir d'une liste de candidats établie par un fournisseur de service luxembourgeois fournissant des services d'administration, de domiciliation et directoriaux.

Les termes commençant par une lettre majuscule ci-dessus sont définis de la manière suivante:

Premier Actionnaire Important désigne à la date concernée, tout Actionnaire, (détenant au moins dix pourcent (10%) du capital social émis) aux fins de la présente définition considérant les détenteurs de toutes les classes d'actions comme une classe, qui détient, avec les sociétés qui lui sont affiliées, le plus grand nombre d'actions dans la Société;

Second Actionnaire Important désigne à la date concernée, tout actionnaire, (détenant au moins dix pourcent (10%) du capital social émis) aux fins de la présente définition considérant les détenteurs de toutes les classes d'actions comme une classe, et en excluant du calcul toute action détenue par le Premier Actionnaire Important, qui détient, avec les sociétés qui lui sont affiliées, le plus grand nombre d'actions dans la Société;

Troisième Actionnaire Important désigne à la date concernée, tout actionnaire, (détenant au moins dix pourcent (10%) du capital social émis), aux fins de la présente définition considérant les détenteurs de toutes les classes d'actions comme une classe, et en excluant du calcul toute action détenue par le Premier Actionnaire Important et par le Second Actionnaire Important, qui détient, avec les sociétés qui lui sont affiliées, le plus grand nombre d'actions dans la Société

Le Premier Actionnaire Important, le Second Actionnaire Important et le Troisième Actionnaire Important étant ensemble désignés comme les Actionnaires Importants et chacun un Actionnaire Important.

(ii) Dans le cas où un Actionnaire Important n'exerce pas son droit à nommer des membres du Conseil comme indiqué en 7.2(i) ci-dessus, les membres existants du Conseil peuvent nommer (si nécessaire) une personne proposée pour agir en tant qu'administrateur par l'agent administratif et domiciliaire à ce moment.

(iii) Dans le cas où un Administrateur Important cesse d'être un Administrateur Important, alors ces droits de nomination sont exercés ensuite par l'Assemblée Générale.

(iv) L'Assemblée Générale s'assure que le Conseil se compose d'une majorité d'Administrateurs de Type II qui conservent leur résidence en tout temps à Luxembourg.

(v) L'Assemblée Générale nomme les Administrateurs conformément à l'article 7.2 (i) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les Administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans. Les Administrateurs sont rééligibles à l'expiration de leur mandat.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, les Administrateurs restants, agissant à la majorité simple, y pourvoient provisoirement à partir d'une liste établie par un fournisseur de services luxembourgeois fournissant des services directoriaux, jusqu'à ce que cet Administrateur soit confirmé ou qu'un nouvel Administrateur soit nommé à la prochaine Assemblée Générale conformément à la procédure de nomination fixée dans le présent article 7.

(vii) Un Administrateur peut démissionner à tout moment. Sauf accord contraire par l'Administrateur démissionnant et les Administrateurs restants, cette démission est faite par écrit et prend effet à la date indiquée dans celle-ci, ou si aucune date n'est spécifiée, à la date de réception par les Administrateurs restants de cette notification écrite. L'acceptation d'une démission n'est pas nécessaire pour qu'elle soit effective, sauf disposition contraire dans la démission.

7.3. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques. Le Conseil peut également établir et déléguer des pouvoirs spéciaux à un (1) ou plusieurs comités du Conseil.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un (1) ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un (1) ou plusieurs Administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) Administrateur(s) en rapport avec cette délégation pendant l'exercice social concerné.

7.4. Procédure

(i) Le président du Conseil (le Président) est nommé par le Conseil parmi les Administrateurs de Type I. Nonobstant ce qui précède, à défaut de la présence du Président lors d'une réunion du Conseil, le Conseil peut nommer un autre Administrateur qui agira en tant que «président pro tempore» de cette réunion du Conseil. Le Conseil peut choisir de désigner un secrétaire (le Secrétaire). Le Secrétaire n'est pas nécessairement un Administrateur et est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des Assemblées Générales. Le Président restera Président du

Conseil au terme de son mandat d'Administrateur si son mandat en tant qu'Administrateur est renouvelé par l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du Président ou de deux (2) Administrateurs agissant conjointement, à la date, à l'heure et au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui est au Grand-Duché de Luxembourg.

(iii) Il est donné aux Administrateurs une convocation écrite à toute réunion du Conseil au moins trois (3) Jours Ouvrés avant la date fixée pour cette réunion; sous réserve que, si de l'opinion du Président les intérêts de la Société ne soient raisonnablement suspectés d'être affectés négativement si les affaires à traiter à cette réunion ne l'étaient pas comme des sujets urgents, un préavis de vingt-quatre (24) heures pourra être donné; sous réserve que, de plus, cette durée de préavis ne soit davantage réduite avec le consentement unanime des Administrateurs. La convocation s'effectue par courrier, facsimilé ou courriel et comprend, inter alia, le lieu, la date et l'heure de la réunion et l'ordre du jour spécifiant de manière raisonnablement détaillée les sujets à discuter à la réunion ainsi que tous les contrats concernés à approuver (ou les résumés des termes importants contenus dans ceux-ci) dans la mesure de ce qui est alors disponible. Les sujets ne figurant pas à l'ordre du jour, ou les affaires menées relatives à ces sujets, ne seront soulevés à une réunion du conseil qu'avec l'accord écrit de tous les Administrateurs. Un Administrateur peut renoncer à une convocation (en ce qui le concerne) par consentement écrit ou par la participation de cet Administrateur à la réunion. Une convocation ne sera pas requise pour une réunion à tenir à une date et en un lieu déterminés dans une résolution adoptée précédemment par le Conseil.

(iv) Sauf spécification contraire des présents Statuts, toutes les résolutions prises à une réunion du Conseil sont adoptées lors d'une réunion (la Première Réunion) à laquelle une majorité des votes du Conseil est présente ou représentée et une majorité des Administrateurs de Type I est présente ou représentée. Si dans les trente (30) minutes suivant l'heure désignée pour la Première Réunion un quorum n'est pas présent, ou si pendant le déroulement de la Première Réunion un quorum cesse d'être présent, la Première Réunion est ajournée au même jour de la semaine suivante (ou si celui-là n'est pas un Jour Ouvré, au Jour Ouvré suivant) à la même heure et au même lieu (la Seconde Réunion), et une convocation écrite à celle-ci est distribuée par ou pour le compte du Président aux autres Administrateurs par courriel ou facsimilé endéans vingt-quatre (24) heures de l'ajournement. Le quorum à cette Seconde Réunion est constitué d'une majorité d'Administrateurs de Type I présents ou représentés. Cette Seconde Réunion ne peut pas valablement se prononcer sur un sujet qui ne figurait pas à l'ordre du jour de la Première Réunion dans la première convocation distribuée aux Administrateurs. Si, lors de la Seconde Réunion, le quorum requis n'est pas présent dans les trente (30) minutes suivant l'heure désignée pour la Seconde Réunion, ou si pendant le déroulement de la Seconde Réunion un quorum cesse d'être présent, la Seconde Réunion est à nouveau ajournée à une date postérieure de deux (2) Jours Ouvrés à la même heure et au même lieu (la Troisième Réunion) et une convocation à une même réunion est distribuée par ou pour le compte du Président aux autres Administrateurs par courriel ou facsimilé promptement après cet ajournement. Le quorum à cette Troisième Réunion est constitué par deux (2) Administrateurs de Type I présents ou représentés et cette Troisième Réunion ne peut pas valablement se prononcer sur un sujet qui ne figurait pas à l'ordre du jour de la Première Réunion dans la première convocation distribuée aux Administrateurs

(v) Aucun avis de convocation n'est requis si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

(vi) Un Administrateur peut donner une procuration à tout autre Administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vii) Tout Administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler à la condition qu'au moins la moitié des Administrateurs participants prennent part à la réunion soit en personne à Luxembourg ou participe par le biais d'un équipement de communication situés physiquement à Luxembourg. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les Administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout Administrateur qui a un intérêt personnel opposé à celui de la Société dans une transaction menée en dehors du cadre de la conduite normale des affaires est tenu d'en aviser le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part aux délibérations concernées. Un rapport spécial relatif à la transaction concernée est soumis aux actionnaires avant tout vote ou toute autre décision, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.5. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs si aucun administrateur de Type I et aucun administrateur de Type II n'a été désigné; et lorsque des administrateurs de Type I et des administrateurs de Type II ont été désignés, par les signatures conjointes de tout administrateur de Type I et de tout administrateur de Type II.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaires

Art. 9. Assemblée générale des actionnaires.

9.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors d'Assemblées Générales. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

(iii) Sauf si la loi applicable ou toute Convention de Porteurs de Titres conclue le cas échéant prévoit des dispositions contraires, toutes les actions votent ensemble et chaque détenteur d'action peut exprimer son vote de la manière qu'il le souhaite.

9.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative (i) d'un Actionnaire Important; (ii) du Conseil, (iii) du ou des commissaires,

(iv) suivant la demande des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10e) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale, si la Société est en mesure de le permettre, par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni une intention de vote ni une abstention, sont nuls.

(viii) Sauf disposition contraire des présents Statuts ou de la loi applicable, toutes les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors d'une Assemblée Générale (la Première Assemblée des Actionnaires) à laquelle cinquante pourcent (50%) ou plus des Actions sont présentes ou représentées. Si dans les trente (30) minutes suivant l'heure désignée pour la Première Assemblée des Actionnaires un quorum n'est pas présent, ou si pendant le déroulement de la Première Assemblée des Actionnaires un quorum cesse d'être présent, la Première Assemblée des Actionnaires est ajournée au jour qui n'est pas moins de cinq (5) Jours Ouvrés suivant la première date prévue de la Première Assemblée des Actionnaires (ou si celui-là n'est pas un Jour Ouvré, au Jour Ouvré suivant) à la même heure et au même lieu (la Seconde Assemblée des Actionnaires), et une convocation écrite à celle-ci est distribuée par ou pour le compte du Président aux Actionnaires autorisés à recevoir une convocation à la Première Assemblée des Actionnaires endéans vingt-quatre (24) heures de l'ajournement. Le quorum à cette Seconde Assemblée des Actionnaires est constitué lorsque vingt-cinq pourcent (25%) ou plus des Actions sont présentes ou représentées et cette Seconde Assemblée des Actionnaires ne peut pas valablement se prononcer sur un sujet qui ne figurait pas à l'ordre du jour de la Première Assemblée des Actionnaires dans la première convocation distribuée aux Actionnaires concernés. Si, dans les trente (30) minutes suivant l'heure désignée pour la Seconde Assemblée des Actionnaires, un quorum n'est pas présent, ou si pendant le déroulement de la Seconde Assemblée des Actionnaires un quorum cesse d'être présent, la Seconde Assemblée des Actionnaires est ajournée à un jour qui n'est pas moins de dix (10) Jours Ouvrés suivant la date prévue à l'origine de la Première Assemblée des Actionnaires (ou si celui-là n'est pas un Jour Ouvré, au Jour Ouvré suivant) à la même heure et au même lieu (la Troisième Assemblée des Actionnaires), et une convocation écrite à celle-ci est distribuée par ou pour le compte du Président aux Actionnaires autorisés à recevoir une convocation à la première Assemblée Générale endéans vingt-quatre (24) heures de l'ajournement. A la Troisième Assemblée des Actionnaires, les Actionnaires présents ou représentés à tout moment donné durant cette Assemblée forment le quorum et cette Troisième Assemblée des Actionnaires ne peut pas valablement se prononcer sur un sujet qui ne figurait pas à l'ordre du jour de la Première Assemblée des Actionnaires dans la première convocation distribuée aux Actionnaires concernés.

(ix) Sauf dispositions contraires des présents Statuts, ou lorsque les termes d'une Convention de Porteurs de Titres quelconque prévoient par accord un seuil plus élevé, les résolutions, à une Assemblée Générale valablement convoquée, sont approuvées à la majorité simple des votes exprimés à cette Assemblée Générale.

(x) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour et indiquent la date de l'Assemblée Générale et les résultats de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(xi) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 10. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 11. Exercice social et approbation des comptes annuels.

11.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

11.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaires envers la Société.

11.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires. Les commissaires préparent alors un rapport contenant leurs propositions.

11.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 16 heures CET (Central European Time). Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 12. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

12.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

12.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

12.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / les réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport adressé au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessus ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

15.1 Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

15.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et aux autres lois applicables et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public de la Loi et de toute autre loi applicable et/ou à toute Convention de Porteurs de Titres présente ou future conclue entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le trente-et-un (31) décembre 2014.

Souscription et libération

York Global Finance Offshore BDH (Luxembourg) S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million (1.000.000) d'actions sous forme nominative, sans valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix mille livres sterling (GBP 10.000).

ESCF Investment S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million (1.000.000) d'actions sous forme nominative, sans valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix mille livres sterling (GBP 10.000).

Apollo Franklin Partnership LP., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million (1.000.000) d'actions sous forme nominative, sans valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix mille livres sterling (GBP 10.000).

Le montant de trente mille livres sterling (GBP 30.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de type I de la Société pour une durée s'achevant à la première assemblée générale annuelle de la Société:

- Madame Nathalie Chevalier, gérante de société, née le 2 mars 1977 à Kapellen, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg; et

- Madame Stéphanie Schut, gérante de société, née le 24 novembre 1975 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée en qualité d'administrateur de type II de la Société pour une durée s'achevant à la première assemblée générale annuelle de la Société:

- Monsieur Fabrice Rota, gérant de société, née le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

3. PricewaterhouseCoopers, dont le siège social est établi au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg est nommée en qualité de commissaire de la Société pour une durée s'achevant à la première assemblée générale annuelle de la Société.

4. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145174/792.

(140164741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Patrimonia Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 159.800.

L'an deux mil quatorze, le vingt-et-un juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Patrimonia Invest», ayant son siège social au L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, (la «Société»), constituée en date du 11 mars 2011, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1296, en date du 15 juin 2011,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 159.800

L'assemblée a été déclarée ouverte à 11 heures sous la présidence de Madame Laetitia Boeuf, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg qui a désigné comme secrétaire Madame Lisa Sold, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée a élu comme scrutatrice Madame Marie Bernot, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ensuite, la présidente déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des articles 4; 22; 33; 35 des statuts afin de les mettre en conformité avec la Loi du 17 décembre 2010 et en conséquence remplacement des références à la Loi du 20 décembre 2002 par les références à la Loi du 17 décembre 2010.

2. Divers

II.- La présente assemblée générale a été dûment convoquée par avis de convocation contenant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé aux actionnaires le 2 juillet 2014 et des annonces sont parues en date des 2 juillet 2014 et 11 juillet 2014 au Recueil du Mémorial C, ainsi que dans le «Wort» (Luxembourg).

III.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement et les procurations des actionnaires représentés.

IV.- Il ressort de la liste de présence que sur 192 862,041 actions en circulations, 117 174,627 sont dûment représentées à cette réunion. En contrepartie de l'ordre du jour et des dispositions de l'article 67 et 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la présente assemblée est valablement constituée et a le droit de décider sur les points de l'ordre du jour.

V.- Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président prie le notaire d'acter ce qui suit:

Unique résolution

L'assemblée générale modifie les articles 4; 22; 33; 35 des statuts afin de soumettre la Société à la Loi du 17 décembre 2010 et en conséquence remplacement des références à la Loi du 20 décembre 2002 par les références à la Loi du 17 décembre 2010 comme suit:

« **Art. 4. Objet.** La Société a pour objet exclusif de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et autres avoirs autorisés par la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif («Loi de 2010»), dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille. La société peut prendre toutes les mesures et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans la cadre de la Partie I de la Loi de 2010.» «Art. 22. -Surveillance de la Société. Conformément à la Loi de 2010, tous les éléments de la situation patrimoniale de la Société seront soumis au contrôle d'un réviseur d'entreprises agréé. Celui-ci sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions prévues par les lois et règlements applicables.»

« **Art. 33. Liquidation et fusion des compartiments.**

1) Liquidation d'un compartiment.

Le conseil d'administration pourra décider la fermeture d'un ou de plusieurs compartiments si des changements importants de la situation politique ou économiques ou pour des raisons d'économies d'échelle, rendent dans l'esprit du conseil d'administration, cette décision nécessaire ou économiquement justifiable.

Sauf décision contraire du conseil d'administration, la Société pourra, en attendant la mise à exécution de la décision de liquidation, continuer à racheter les actions du compartiment dont la liquidation est décidée.

Pour ces rachats, la Société se basera sur la Valeur Nette d'inventaire qui sera établie de façon à tenir compte des frais de liquidation, mais sans déduction d'une commission de rachat ou d'une quelconque autre retenue.

Les frais d'établissement activés sont à amortir intégralement dès que la décision de liquidation est prise.

Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires ou ayants droit lors de la clôture de la liquidation du ou des compartiments seront gardés en dépôt auprès de la Banque Dépositaire durant une période n'excédant pas six mois à compter de cette date.

Passé ce délai, ces avoirs seront consignés auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg.

2) Liquidation par apport à un autre compartiment de la Société ou à un autre OPC de droit luxembourgeois.

Si des changements importants de la situation politique ou économique rendent dans l'esprit du conseil d'administration, cette décision nécessaire, le conseil d'administration pourra également décider la fermeture d'un compartiment ou de plusieurs compartiments par apport à un ou plusieurs autres compartiments de la Société ou à un ou plusieurs autres compartiments d'un autre OPC de droit luxembourgeois relevant de la loi du 17 décembre 2010.

Pendant une période minimale d'un mois à compter de la date de la publication de la décision d'apport, les actionnaires du ou des compartiments concernés peuvent demander le rachat sans frais de leurs actions. A l'expiration de cette période, la décision relative à l'apport engage l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité, étant entendu cependant que lorsque l'OPC qui doit recevoir l'apport revêt la forme du Fonds Commun de Placement, cette décision ne peut engager que les seuls actionnaires qui se sont prononcés en faveur de l'opération d'apport.

Les décisions du conseil d'administration relatives à une liquidation pure et simple ou à une liquidation par apport feront l'objet d'une publication comme pour les avis financiers.»

Art. 35. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 17 décembre 2010.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée à 11h30.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ neuf cent cinquante euros (950,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BOEUF, L. SOLD, M. BERNOT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34456. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Référence de publication: 2014143667/92.

(140163396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Epic Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 175.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148083/10.

(140168903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Elysis A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1947 Luxembourg, 22, rue Jos Leydenbach.

R.C.S. Luxembourg F 2.436.

Les statuts coordonnés au 14 novembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2014148074/11.

(140168726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

TB International Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.220.

1) Changement d'associé de la Société suivant contrat de cession en date du 12 septembre 2014 par lequel INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. a transféré les 2.000.000 de parts sociales, d'une valeur nominale de 0,01 USD chacune, qu'elle détenait dans la Société à Yum! Restaurants International Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Register of the State of Delaware sous le numéro 4018187, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

L'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associé: Yum! Restaurants International Holdings, Ltd.

Parts sociales détenues dans la Société: 2.000.000 de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD chacune.

2) Manacor (Luxembourg) S.A. a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 16 septembre 2014.

3) L'associé unique de la Société a, par décision du 16 septembre 2014, décidé de nommer en qualité de gérants avec effet à compter du 16 septembre 2014 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Darin Orr, né le 31 août 1966, dans l'Utah, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Michael McAuliffe, né le 26 octobre 1971, à Dublin, en Irlande, ayant son adresse professionnelle au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Monsieur Wolfgang Preiss, né le 26 mai 1971, à Salzbourg, en Autriche, ayant son adresse professionnelle au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014147084/31.

(140166252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.
